

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD139-2016

Nombre de membres du conseil	
en exercice	67
Présents	52
Votants	61
Pouvoirs	9

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 23 septembre 2016

LE 29 septembre 2016, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Auzou

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS

Président : M. AUZOU

Secrétaire de séance : M. LECOMTE

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, PASQUET, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, DATRIER, LABAILS, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PERAUD-DAUSSE, SALINIER, DORET.

MM. BUISSON, LE MAO, CURNIL, PASSERIEUX, SUBERBERE, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, SCHRICKE, CROUZAL, PROTANO, GEOFFROY, BONNET, LE PAPE, LACOSTE, LARRE, RIGAUD, LAROCHE, BREAU, LARENAUDIE, AUDI, CAPIERE, KHAIRALLAH, MACARY, MOSSION, TENAILLON, MOTTIER, MATHIEU, BUFFIERE, TALLET, GENDRE, GEORGIADES.

ABSENTS : Mmes. GONTHIER, RAT-SOULIER, DECABRAS, SALOMON, PAUL.

MM. BEYLOT, DESPLAT, BERIT-DEBAT, BARBANCEY, DUNOYER, GIRAUDEL, LE VACON, ROUQUIÉ, REYNET, COLBAC.

POUVOIRS

M. BEYLOT	Pouvoir à	M. MOTTIER
Mme GATAULT	Pouvoir à	M. RIGAUD
M. DUNOYER	Pouvoir à	M. MACARY
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES
Mme RAT-SOULIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET
M. ROUQUIÉ	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme PAUL	Pouvoir à	M. ROUSSARIE
M. COLBAC	Pouvoir à	Mme SALOMON
Mme DECABRAS	Pouvoir à	M. GEORGIADES

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que dans le cadre de son projet de mandat, le Grand Périgueux a souhaité « développer l'animation et accompagner la mise en réseau des acteurs de l'économie ».

Dans ce cadre des contacts ont été noués avec le Centre des Jeunes Dirigeants de Dordogne qui regroupe près de 50 dirigeants d'entreprises et développe une dynamique en faveur de la formation des dirigeants, de l'intégration de la jeunesse, de la création d'entreprises et porte les valeurs d'une économie au service de l'homme.

Qu' en Mars dernier le club a organisé une soirée de prestige qui a rassemblé plus de 300 participants. Lors de cette rencontre le Grand Périgueux a été mis en valeur de par ses actions en faveur de la création et du développement des entreprises et de sa démarche de construction partenariale de projets structurants, avec les entreprises (formation des jeunes, équipements, projet d'aides, actions de promotion du territoire...) avec un budget de 10 000 €.

Considérant que le Centre des Jeunes Dirigeants de Dordogne sollicite un partenariat avec le Grand Périgueux sur la thématique de la création d'entreprises (conseils auprès des créateurs d'entreprises hébergés à la pépinière), de la promotion du territoire (logo du Grand Périgueux sur les supports de communication du club) et de la jeunesse (participation aux actions de l'Agglomération en faveur de ce public).

Que l'agglomération du Grand Périgueux pourrait allouer une subvention de 4000 € au Centre des Jeunes Dirigeants de Dordogne.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- de verser une subvention de 4000€ au Centre des Jeunes Dirigeants de Dordogne,
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le 06.10.2016	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 13 OCT. 2016	Périgueux, le 13 OCT. 2016

Le Président
Jacques AUZOU

